

# DOSSIER RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

Madame, Monsieur,

Ce dossier vous permet d'inscrire votre enfant dans une des cinq écoles de Boulazac-Isle-Manoire. Ce lieu – où il va passer plusieurs heures chaque jour, apprendre, s'épanouir et grandir – va avoir une importance toute particulière pour lui. Il a pour nous la même importance.

Pour que chaque élève de la commune puisse évoluer dans les meilleures conditions, nous avons décidé de reconstruire les différentes écoles : la nouvelle école Yves Péron a ouvert en 2021 ; celle d'Atur en 2022. Nous avons démarré les travaux sur celle de St-Laurent et elle ouvrira à la rentrée 2025. Enfin, nous lançons la rédaction du programme pour l'école Joliot Curie. La première étape sera de l'équiper d'un gymnase, en agrandissant et fermant la halle sportive Jules Dubois.

Notre action ne s'arrête pas au cadre d'accueil. Pour que chacun ait les mêmes chances de réussite, la ville met à la disposition des écoles une musicienne municipale, des éducateurs sportifs, des chauffeurs de bus qui rendent possibles les sorties sur les équipements sportifs, la médiathèque, le cinéma et bien d'autres... Le midi, elle propose à votre enfant des repas équilibrés confectionnés par les cuisiniers municipaux avec des produits frais dans notre cuisine mise en service en 1977.

Comme nombre de communes sur l'agglomération, nous avons fait le choix d'un rythme scolaire à 4 jours et demi, pour initier gratuitement les enfants à des pratiques culturelles, artistiques et sportives sur des Temps d'Activités Périscolaires. La découverte, l'expérience, les rencontres « hors l'école » comptent !

Bonnes vacances d'été à tous les enfants, et rendez-vous à la rentrée.

Le Maire,  
Jacques AUZOU



## HORAIRES DE VOS ÉCOLES

### Boulazac :

#### Groupe scolaire Yves Péron :

- 8h20 - 11h30
- 14h05 - 16h30

#### Groupe scolaire Joliot Curie :

- Classes maternelles et primaires du rez de chaussée :
  - 8h20- 11h30
  - 13h55-16h20
- Classes maternelles à l'étage :
  - 8h30- 11h30
  - 13h55-16h30
- Classes CE2/CM1/CM2 de l'étage :
  - 8h30- 12h00
  - 14h25-16h30

### Atur :

- 8h50 - 12h
- 13h20 - 16h30 (lundi et jeudi)
- 13h20 - 15h (mardi et vendredi)

### Saint Laurent sur Manoire :

#### Écoles maternelle Carmen Felix et école

#### Jules Ferry :

- 8h20 - 11h30
- 14h00 - 16h25

#### École élémentaire :

- 8h20-12h (mercredi à 11h30) 14h35 - 16h30

### Sainte Marie de Chignac :

- 8h20 - 11h45 (mercredi à 11h30) 13h20 - 15h30

## ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET TAP

Pendant les temps d'accueils périscolaires et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), les enfants peuvent s'initier à des pratiques sportives, culturelles et artistiques, encadrées par des éducateurs et des animateurs de la commune et des intervenants extérieurs conventionnés. Toutes les activités sont conçues et proposées dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) validé par les services de l'État.

Les horaires sont indiqués dans le règlement intérieur (à télécharger sur le site de la ville).



## RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire fonctionne chaque jour de la semaine sur les 5 groupes scolaires de Boulazac Isle Manoire, excepté le mercredi sur Sainte Marie de Chignac.

La Municipalité, dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS), élabore avec le responsable de la cuisine centrale et l'ensemble des cuisiniers, des menus qui veillent à la qualité des repas dans le respect de l'équilibre alimentaire.

## ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES PROPOSÉES PAR LA VILLE

### L'école du sport

Elle a pour objectif de faire découvrir aux enfants des activités sportives variées pour une initiation à différentes disciplines, dans un but non compétitif.

*Le saviez-vous ? La licence USEP est gratuite pour votre enfant. Elle est financée par une subvention de la ville à l'association.*

### Les ateliers musicaux du mercredi

Animés par une musicienne diplômée, ces ateliers permettent l'initiation à la musique à travers des jeux musicaux et le chant.

### Le contrat d'accompagnement à la scolarité

Des ateliers « Coup de Pouce » d'aide aux devoirs sont proposés en semaine et pendant les vacances scolaires. Un programme sportif et culturel est organisé tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires.

**> Des plaquettes d'inscriptions seront disponibles dès la rentrée.**

## TRANSPORT SCOLAIRE

Des cars de Périnouv' desservent les écoles de Joliot Curie et Yves Péron. La ville peut prendre en charge une partie du coût de ce transport scolaire, dans le cadre des aides du CCAS, sous conditions de ressources.

# Je complète mon dossier scolaire avant le 8 juin 2024

## Pièces du dossier à télécharger \*

Fiche de renseignements  
Autorisation de prélèvement avec un RIB, si ce mode de règlement est choisi

## Documents à fournir \*

Justificatif de domicile de moins de 3 mois  
Attestation de quotient familial délivrée par la CAF ou, à défaut, avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022  
Copie de la partie « vaccins » du carnet de santé  
En cas de séparation : jugement du mode de garde des enfants  
Assurance : responsabilité civile + Individuelle accident

## Depuis le portail citoyen

Simple et rapide

Je me connecte au "portail citoyen" depuis la page d'accueil du site internet de la ville ([www.boulazacislemanoire.fr](http://www.boulazacislemanoire.fr))

*(Si vous n'avez pas vos codes d'accès, contactez le service enfance ou vos mairies déléguées)*

Je télécharge et je remplis les pièces à fournir

Je dépose en ligne les pièces du dossier et les documents à fournir \*

*(Veillez à les déposer à l'endroit demandé et à en vérifier la lisibilité)*

C'est fait !

Accessible à tout moment !

## Ou dépôt du dossier en mairie

Je télécharge le dossier depuis le site internet de la ville et je l'imprime

ou

Je le retire directement au service Education jeunesse, en mairies déléguées ou dans mon école

Je dépose mon dossier papier au service éducation jeunesse ou en mairies déléguées



**Tout dossier incomplet ne pourra être accepté**

Renseignement au 05 53 35 59 77

## ● Contacts de la Ville de Boulazac Isle Manoire



Ville de Boulazac Isle Manoire

[www.boulazacislemanoire.fr](http://www.boulazacislemanoire.fr)

« Ville de Boulazac Isle Manoire » sur Facebook

**Service Enfance, Sport et Vie Locale** : 05 53 35 59 77 | [enfance.jeunesse@boulazacislemanoire.fr](mailto:enfance.jeunesse@boulazacislemanoire.fr)

**Facturation** : 05 53 35 59 67 | [regie@boulazacislemanoire.fr](mailto:regie@boulazacislemanoire.fr)

## ● Les écoles de Boulazac Isle Manoire

### Atur :

05 53 03 69 07

06 72 51 92 72

[e.0241295c@ac-bordeaux.fr](mailto:e.0241295c@ac-bordeaux.fr)

### Boulazac :

Joliot Curie :

05 53 53 30 38

06 20 47 68 45

[ce.0241276g@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0241276g@ac-bordeaux.fr)

Yves Péron :

05 53 08 71 20

06 11 58 18 94

[ce.0241290x@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0241290x@ac-bordeaux.fr)

### Saint Laurent sur Manoire :

**Carmen Felix** (maternelle) : 05 53 04 20 16

**Jules Ferry** (élémentaire) : 05 53 53 40 06

École élémentaire : 05 53 04 21 05

[e.stlaurentsurlanoire@ac-bordeaux.fr](mailto:e.stlaurentsurlanoire@ac-bordeaux.fr)

### Sainte Marie de Chignac :

05 53 07 50 92

[ce.0240795j@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0240795j@ac-bordeaux.fr)

## ● Les accueils périscolaires de Boulazac Isle Manoire

**Atur** : 06 18 55 46 70 | [periscoatur@boulazacislemanoire.fr](mailto:periscoatur@boulazacislemanoire.fr)

### Boulazac :

**Joliot Curie** : 06 70 22 53 67 | [periscojoliotcurie@boulazacislemanoire.fr](mailto:periscojoliotcurie@boulazacislemanoire.fr)

**Yves Péron** : 06 75 23 65 11 | [periscoyvesperon@boulazacislemanoire.fr](mailto:periscoyvesperon@boulazacislemanoire.fr)

**Saint Laurent sur Manoire** : 05 53 07 55 15 ou 06 75 10 32 73 | [periscostlaurent@boulazacislemanoire.fr](mailto:periscostlaurent@boulazacislemanoire.fr)

**Sainte Marie de Chignac** : 05 53 07 50 92 | [periscostlaurent@boulazacislemanoire.fr](mailto:periscostlaurent@boulazacislemanoire.fr)